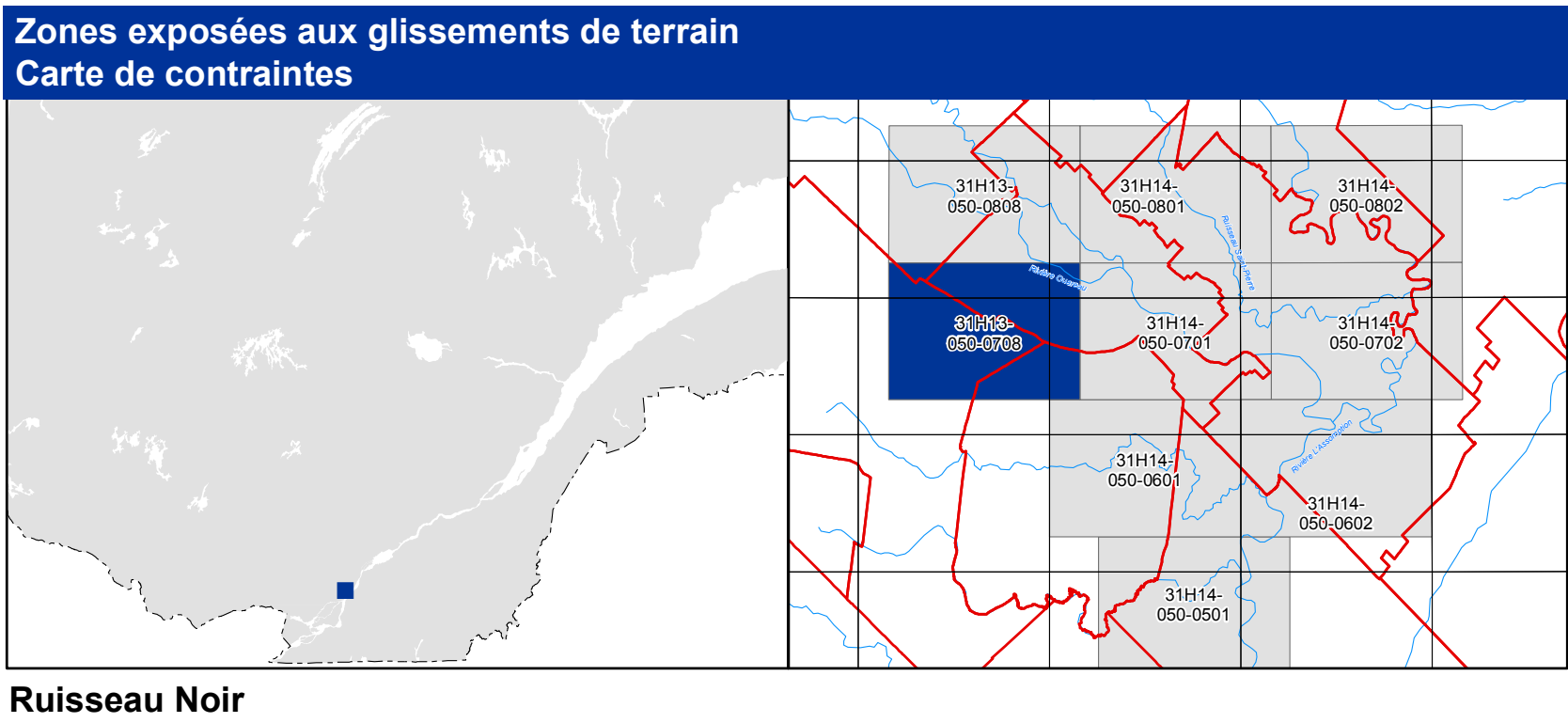


Ruisseau Noir



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- RA3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA4** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA5** Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être importés par un glissement de terrain de grande énergie
- RA6** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 à RA4

- RA7** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA8** Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- RA9** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- RA10** Sommet de talus
- RA11** Base de talus
- RA12** Limite du relevé lidar aéroporté
- RA13** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande énergie
- RA14** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de terrain de grande énergie

Avis à l'utilisateur

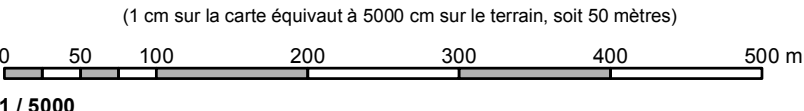
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation proposée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Respectivement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999



Sources

Données
Relevé géotechnique de terrain
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté
Orthophotographies numériques

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (mai 2011)

Ministère des Transports du Québec

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec

Date / Année

2006 - 2007

4 mai 2009

12 juillet 2008

14 août 2008

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2011